



## La séparation avec mon ex se passe très mal

Par **Ma fille ma bataille**, le **16/10/2019** à **01:58**

Bonjour,

Actuellement je me sépare de ma compagne avec qui j'ai eu 2 enfants, ils sont en bas âges. Elle me reproche de lui faire du chantage affectif et de l'harcèlement moral. Moi je lui reproche d'avoir frappé ma fille au visage à plusieurs reprises et dont un coup de coude assez violent ... De plus, je peu fournir des preuves que ma compagne m'a trompé au minimum 3 fois en 3 ans avec témoignages des hommes en questions. J'estime avoir droit à la garde exclusive de mes filles car, en plus, j'ai un boulot stable et un logement alors que madame ne vit que des aides sociales.

Avez vous des conseils et que pensez vous de tout ça ?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **16/10/2019** à **07:04**

Bonjour,

Votre ex n'est pas, n'a jamais été, votre conjointe puisque vous n'êtes pas mariés. J'ai donc rectifié ce mot pour le remplacer par celui plus approprié de "compagne".

Si vous voulez la garde exclusive de vos filles, il vous faut faire une requête dans ce sens auprès du JAF. Voyez donc votre avocat.

Par **youris**, le **16/10/2019** à **09:40**

Bonjour?

juridiquement, il n'y a pas d'obligation de fidélité entre concubins.

Avez-vous déposé une plainte contre la mère de votre fille pour ses actes de violence, avez-vous des preuves (témoignages) de cette violence ?

Pour la garde de vos enfants, vous devez saisir le JAF.

Salutations